

Vérifications d'entreprises effectuées par le COAI – Pour vous aider à localiser les entreprises canadiennes

par Sheila Johnson

Dans le dernier numéro, nous avons traité des vérifications courantes d'entreprises. Cette fois-ci, il s'agit des vérifications spécialisées d'entreprises. Si vous recevez une demande semblable à l'une de celles décrites en page 3, communiquez avec le COAI qui vous aidera à fournir une réponse détaillée à votre client.

Le COAI offre un service de vérification spécialisée des entreprises. Ce service a évolué au fil du temps afin de répondre aux besoins de renseignements plus complets sur les sociétés canadiennes. De concert avec la bibliothèque ministérielle, l'Unité d'appui aux postes et les autres directions, le COAI assure la recherche, l'analyse et la préparation des renseignements demandés.

Par exemple, si vous réclamez des renseignements sur la situation financière d'une société canadienne, le COAI s'adresse à la firme Dun & Bradstreet qui prépare un rapport d'information détaillé sur l'entreprise. Il faut jusqu'à 10 jours ouvrables pour produire un tel rapport. Dès qu'il reçoit le document, le COAI l'examine pour s'assurer qu'il renferme les renseignements demandés, après quoi il l'achemine rapidement au demandeur. Quand vous demandez une vérification financière, veillez à nous faire parvenir tous les détails sur l'entreprise canadienne concernée et à nous indiquer pourquoi vous avez besoin de ce genre de rapport. Nous nous chargerons du reste.

Il convient de noter que vous pouvez communiquer les renseignements contenus dans ce rapport à votre client et en discuter avec lui. Cependant, vous ne devez pas le photocopier ni le remettre à votre client, afin de respecter les dispositions sur les droits d'auteurs.

Il arrive de temps en temps que le COAI reçoive de différentes missions des demandes de renseignements complets et de données financières au sujet d'une même entreprise canadienne. Selon les circonstances, cela peut indiquer qu'il faut effectuer une analyse plus exhaustive. Dans ce genre de situation, le COAI se tourne souvent vers la section appropriée du MAECI et les autres organisations qu'il charge d'assurer un suivi spécialisé. Le COAI a conclu des accords avec plusieurs partenaires pour ce genre de recherche spécialisée. Si votre vérification d'entreprise exige une intervention plus poussée, vous en serez avisé.

N'oubliez pas que les agents du COAI sont des spécialistes de ce genre d'exercice : ils effectuent des recherches, sélectionnent les fournisseurs et font les appariements nécessaires. Si l'un de vos clients veut obtenir plus de renseignements sur l'histoire, la productivité, le caractère novateur ou le niveau de contribution à la vie communautaire d'une entreprise canadienne, sachez que le COAI peut également vous aider. Notre personnel a les compétences voulues pour effectuer des recherches complètes sur Internet, dans des

Voici le deuxième article d'une série décrivant les services du Centre des occasions d'affaires internationales (COAI).

bases de données et dans des répertoires imprimés, de même que pour dénicher d'autres renseignements à partir d'articles de journaux et de magazines, de rapports annuels ou d'autres formes de profils d'entreprises. Par exemple, le Bureau du surintendant des faillites a accordé au COAI le droit d'accéder à la base de données Recherche de noms – Insolvabilité, ce qui permet au COAI de découvrir rapidement les faillites récentes.

Comment communiquer avec le COAI

La façon la plus facile de soumettre une demande est de nous faire parvenir un formulaire de demande de sourçage par voie électronique. Vous pouvez l'obtenir de deux façons : soit sur WIN Exports 4 (cliquez sur COAI), soit grâce au CD-ROM SIGNET (cliquez d'abord sur Trade Apps). Que vous utilisiez l'une ou l'autre de ces applications, il s'agit de cliquer sur Formulaire de demande, puis sur Fichier et Nouveau formulaire. Remplissez ensuite les champs requis et cliquez sur Envoyer au COAI.

Vous pouvez également nous adresser votre formulaire par télécopieur au (613) 996-2635 ou par courrier électronique (iboc@dfait-maeci.gc.ca).

Quoi de neuf?

- Lignes directrices du bogue de l'an 2000
- Programme de sensibilisation

- Sommaire des résultats du Sondage des clients
- Présentations-types du SDC

<http://intranet.lbp/horizons/whatsnew-f.asp>